

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR JEAN BOURQUARD, DÉPUTÉ (PS), INTITULÉE « GARE CJ DU NOIRMONT: QUAND LE PERSONNEL N'EST PLUS LÀ, LES AUTOMATES DANSENT, MAIS PERSONNE NE SOURIT... » (N° 2847)

Le Gouvernement a déjà eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises sur les thématiques de l'occupation de la gare du Noirmont et de la localisation des services des CJ, notamment dans le cadre des réponses à la question écrite no 2594 traitée par le Parlement le 27 novembre 2013, à l'interpellation no 837 traitée par le Parlement le 27 mai 2015 et à la motion no 1135 acceptée le 23 mars 2016.

Le réaménagement de la gare du Noirmont, cœur du réseau ferroviaire des CJ, a représenté le plus important projet jamais réalisé par la compagnie en termes financiers, s'élevant à quelque 22 millions de francs. Il nous paraît important de rappeler ici quelques-uns des impératifs auxquels il devait répondre :

- améliorer la sécurité et le confort des usagers par la création de marquises ainsi que de quais élargis et rehaussés répondant aux normes de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) ;
- restructurer les traversées des voies ferrées sur l'ensemble du périmètre afin de supprimer ou d'assainir différents passages à niveaux ;
- automatiser les installations de la gare de manière à pouvoir les télécommander depuis le centre de gestion de la compagnie et ainsi pouvoir s'affranchir de la présence de personnel en gare du premier au dernier train, sept jours sur sept.

A posteriori, le Gouvernement constate que les objectifs initiaux visés par le projet de réaménagement de la gare du Noirmont sont atteints.

Aux questions précises, le Gouvernement répond de la manière suivante :

1. Par l'intermédiaire de la Section de la mobilité et des transports, le Canton du Jura s'est enquis de la situation auprès de la direction des CJ. Il s'est avéré que le distributeur posé côté est de la gare du Noirmont est d'ancienne génération et que son logiciel contenait une erreur de programmation tarifant le parcours Les Breuleux–Bienne via Glovelier-Delémont. La situation a, depuis, été rétablie.

Par ailleurs, le nouveau distributeur placé sur le côté ouest de la gare du Noirmont ne propose pas le titre de transport « Libero » pour le parcours Les Breuleux–Bienne, car Le Noirmont ne fait pas partie du périmètre de cette communauté tarifaire. Dès lors, ce distributeur propose un billet de parcours du service direct pour cette relation. Cette règle s'applique partout en Suisse.

2. Aucun nouveau projet de modification partielle de la gare du Noirmont n'est prévu. Ainsi que le Gouvernement l'avait déjà indiqué dans sa réponse à la question écrite no 2594, l'habitude des usagers ne permet pas de justifier la présence permanente, même de manière réduite, d'une activité commerciale des CJ en gare du Noirmont.

Delémont, le 29 novembre 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler